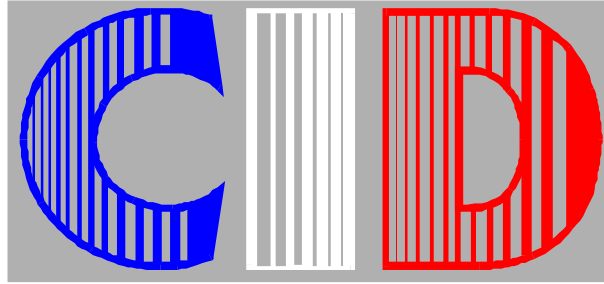


COLLEGE INTERARMEES



D E D E F E N S E

Peut-on parler d'une occidentalisation de la Tunisie ?

Mémoire de géopolitique

du Chef d'escadron Didier Rémond

dans le cadre de l'étude dirigée 'Géopolitique du Maghreb'

Directrice : madame Nicole GRIMAUD

Mars 2004

S O M M A I R E

I- LA TUNISIE, ENTRE MODERNITE ET TRADITION

11- BOURGUIBA ou la naissance d'une Tunisie indépendante

12- Les grandes avancées du régime tunisien

II- AUTORITARISME CONTRE ISLAMISME

21- La menace islamiste aujourd'hui en Tunisie

22- Un pouvoir qui se raffermi

23- Droits de l'homme (affichage et réalités)

III- UN PAYS PRO-OCCIDENTAL MAIS PAS OCCIDENTALISE

31- Relations de la Tunisie avec les pays occidentaux

32- Relations de la Tunisie avec les pays arabes

INTRODUCTION

Beaucoup de pays du sud, décolonisés, restent sous la domination politique et surtout culturelle de la nation « mère ». Ainsi, les leaders du sud se font les importateurs du modèle juridique, du modèle de développement, voire du modèle de démocratie représentative (accommodée localement). Dans de nombreux cas, cette greffe est impossible. Pour la Tunisie, cette « occidentalisation » n'est pas imposée mais semble répondre au souci de pragmatisme des dirigeants tunisiens.

Au sein de l'aire arabo-musulmane et, plus particulièrement du Maghreb, la Tunisie occupe une place particulière. Ce pays, si on se limite à l'étude de facteurs tels que l'étendue du territoire, les richesses du sous-sol ou le volume de la population, peut apparaître comme une quantité négligeable sur l'échiquier maghrébin. Vieux foyer de civilisation, la Tunisie reste très imprégnée par la culture arabe et par la religion musulmane. Homogène sur un plan religieux et linguistique, ce pays se différencie, par exemple, de l'Algérie et du Maroc. Dès le 19^{ème} siècle, face aux impérialismes européens, le Bey de Tunis s'engage dans un processus de réformes mais ouvre, ainsi, la voie à la colonisation. Ce réformisme des beys husseinites constitue le ferment d'un courant moderniste qui se développera sous l'impulsion de Bourguiba. C'est certainement cette tradition moderniste qui permet à la Tunisie de combler des handicaps tenant notamment à sa taille réduite.

Un pays ne peut être considéré comme occidentalisé que s'il présente certaines caractéristiques. Il convient, en premier lieu, que les gouvernants adhèrent aux valeurs défendues par les sociétés occidentales. Habib Bourguiba fut l'un de ces hommes. Formé en France, moderniste et doté d'un grand sens politique, il ne renoncera pas à son arabité. Avec beaucoup de courage, il a initié des réformes majeures qui ont fait basculer son pays dans la modernité.

Toutefois, confrontés à la menace islamiste, Bourguiba, puis son successeur Ben Ali, furent moins entreprenants dans la mise en œuvre d'une réelle démocratisation. La position du président de la République ou l'attitude des pouvoirs publics à l'encontre des droits de la presse et des droits de l'homme démontrent que cette condition n'est pas encore remplie. La menace islamiste est souvent mise en avant par les autorités tunisiennes pour justifier un certain nombre de mesures autoritaires.

Cette fermeté ne remet pourtant pas en cause les relations qu'entretient la Tunisie avec les pays occidentaux. Ils savent que leur avenir passe par la poursuite d'un partenariat avec des pays qui ont inspiré les grands axes de leur développement. Les relations entretenues avec les pays arabes, principalement ceux du Maghreb, démontrent que, malgré un voisinage parfois agité, la

Tunisie reste profondément enracinée dans le monde et dans la culture arabo-musulmane. Son objectif n'est donc pas de « singer » l'Occident mais de coopérer avec lui pour progresser plus rapidement.

Après avoir exposé comment Habib Bourguiba, père de l'indépendance tunisienne, a su placer son pays sur la voie de la modernité grâce à de profondes avancées, sans tourner le dos à une histoire empreinte de traditions, il conviendra de montrer dans quelle mesure le raffermissement du pouvoir, face à la menace que font peser les islamistes sur la Tunisie, ne permet pas la mise en place d'une réelle démocratisation. Il est donc abusif de parler d'occidentalisation à propos de la Tunisie qui, à travers les relations entretenues avec les pays occidentaux et les pays arabes, fait la preuve d'un profond pragmatisme. Ce pays doit plutôt être considéré comme pro-occidental.

I- LA TUNISIE, ENTRE MODERNITE ET TRADITIONS.

11- BOURGUIBA ou la naissance d'une Tunisie indépendante.

Cet homme a marqué près d'un siècle de l'histoire d'un peuple et ne s'est reconnu pour prédécesseurs qu'un Hannibal ou un Jugurtha. Tunisien avant tout, il resta profondément enraciné dans son terroir bien qu'ayant été façonné par cette France qu'il a combattue. D'une nature profondément moderniste, il a su parfois s'affranchir de traditions qu'il estimait trop pesantes. La Tunisie s'est toujours révélée plus progressiste que ses voisins comme le démontre la volonté de la dynastie husseïnite, dans les années mille huit cent cinquante, de moderniser son pays et de le doter d'institutions qui paraissaient faire la force des Européens.¹ La volonté forcenée de cet homme, imprégné de culture occidentale, de conquérir le pouvoir dans un pays potentiellement moderniste explique, en partie, l'évolution de la Tunisie.

111- UNE PERSONNALITE HORS DU COMMUN

Fils d'un officier de l'armée symbolique que l'occupant français avait accordée au bey de Tunis, Habib Bourguiba est né officiellement le 3 août 1903 à Monastir, dans une famille de condition modeste, mais une forte incertitude demeure sur cette date qui, selon certains de ses biographes, pourrait avoir été falsifiée de quelques années pour rajeunir le « combattant suprême ». Cette observation démontre à quel point, Bourguiba veillait à contrôler son image. Il vient de la

¹ BESSIS (Sophie) et BELHASSEN (Souhayr), Bourguiba, à la poursuite d'un destin, Jeune Afrique Livres, 1988, p.14

petite bourgeoisie rurale à demi ruinée par la concurrence de la colonisation, de cette région du Sahel, situé au cœur du pays. Nombreux sont les Sahéliens qui, se sentant à l'étroit dans leurs modestes villages, se lancent dans l'administration coloniale ou dans les secteurs d'activités liés à celles-ci.²

Après avoir obtenu son certificat d'études primaires et avec l'aide pécuniaire de son frère aîné, il entame des études secondaires au Collège Sadiki à Tunis, foyer de culture franco-arabe, où il décroche le brevet d'arabe. Mais, en même temps qu'il est une fenêtre sur le monde, l'enseignement de Sadiki fait éclore chez les jeunes Tunisiens qui fréquentent l'illustre collège, les germes de la révolte. Bourguiba est un élève moyen et sa famille se pose des questions sur l'opportunité de financer la suite de ses études. Mais son frère, Mahmoud, qui, à trente ans, est célibataire, propose de le prendre en charge. Bourguiba peut donc s'inscrire au Lycée Carnot. Dans cet établissement, avec quelques camarades³, il prendra conscience qu'il sera un jour partie prenante dans l'avenir de son pays. Sa sympathie va naturellement vers le « Destour » (parti libéral constitutionnel). Bourguiba obtient, coup sur coup, la première puis la seconde partie du Baccalauréat, en 1924. C'est à cette époque qu'il découvre que les tunisiens, quel que soit leur degré d'instruction, n'étaient pas tolérés dans certains lieux publics.

Toujours avec l'aide financière de son frère Mahmoud et une bourse du collège Sadiki, il s'embarque pour Paris où il poursuit ses études supérieures à la Faculté de Droit et à l'Institut d'Etudes Politiques. Travaillant avec la ferme volonté de réussir et d'être le meilleur, il se passionne pour la politique française. Il s'attache, comme il le dit « à découvrir les rouages de cette civilisation, et le secret de la puissance de ce pays qui réduisait le mien à la condition coloniale »⁴. En 1927, il obtient respectivement sa Licence en Droit et le Diplôme supérieur d'Etudes Politiques. Il rencontre durant son séjour en France une femme française, Mathilde, qu'il épouse en 1927. Elle lui donnera un fils, Habib, qui deviendra l'un de ses conseillers les plus écoutés.

De retour à Tunis dès l'obtention de ses diplômes, séduit par la France et par son système politique, il exerce la profession d'avocat, parallèlement à d'autres activités. Il participe à la rédaction de nombreux articles dans les journaux nationalistes qui paraissent à l'époque, tels « La voix du Tunisien » et « L'Action Tunisienne » qu'il dirige en personne.

Il constate alors le cruel décalage entre les principes libéraux, base de l'enseignement qu'il a reçu à Paris, et la pratique quotidienne coloniale. Très vite, il milite au sein du « Destour », dont il découvre l'inefficacité.

² BESSIS (Sophie) et BELHASSEN (Souhayr), Bourguiba, à la poursuite d'un destin, Jeune Afrique Livres, 1988, p.18

³ Tahar Sfar, Bahri Guiga

112- LA CONQUETE DU POUVOIR

La diffusion du modèle occidental de gouvernement est, en Tunisie, le fait des élites nouvelles. Ces dernières, fréquemment socialisées aux valeurs occidentales, déploient, le plus souvent, leur action non pas en prolongement d'incitations venues d'occident, mais pour réaliser des objectifs qui leur sont propres et qui sont souvent des finalités d'émancipation. Les élites occidentalisées reproduisent donc un modèle étatique appris et correspondant à leur compétence acquise. Ils sont protégés par la valorisation de leur propre savoir et possèdent les moyens de se légitimer auprès de leur peuple. C'est ainsi que Habib Bourguiba réforma le Destour pour donner naissance au Néo-Destour, véhiculant un nationalisme beaucoup plus exigeant et pressant. Ce parti renoué mobilise alors une élite nouvelle, sortie du collège Sadiki, qui se distingue par une formation occidentale et laïque. Ces nouveaux cadres ainsi formés s'érigent en contestataires de la tradition et ont souvent fait le détour par les universités françaises pour y apprendre une profession juridique, donc le droit occidental. Ils y fréquenteront des militants et des dirigeants socialistes qui pèseront de leur influence sur la constitution du nouveau parti tunisien.⁵

1121- La formation du Néo-Destour

A la suite du Congrès du parti du Destour, tenu le 12 mai 1933, Bourguiba devient membre de la commission exécutive du Parti. Cependant, le 9 septembre 1933, il en démissionne après avoir fait l'objet de vives réprimandes pour avoir fait partie d'une délégation de dignitaires de Monastir qui s'était rendue au Palais du Bey pour protester contre le gouverneur de la ville qui avait autorisé l'inhumation du fils d'un naturalisé dans le cimetière musulman.

En vue de rajeunir le mouvement et de le muscler, il provoque une dissidence et convoque en 1934 à Ksar-Hellal un congrès où est fondé le Néo-Destour. Le nouveau parti n'est plus aristocratique mais populaire. Il n'est plus urbain mais largement rural. Il refuse le « tout ou rien » et accepte la négociation avec le pouvoir colonial. Cette organisation restera longtemps le seul parti moderne du monde arabe, capable de faire passer la société musulmane de l'âge théologique à l'âge politique.

Incarcéré en 1938 à Marseille, il est libéré par les Allemands en 1942. Il ne se laisse pas séduire par les puissances de l'Axe alors que de nombreux nationalistes éprouvent de vives sympathies pour l'Allemagne et l'Italie, et joue la carte des démocraties, ce qui lui vaut l'estime durable des Américains, mais non des français, qui mettront longtemps à comprendre que,

⁴ BESSIS (Sophie) et BELHASSEN (Souhayr), Bourguiba, à la poursuite d'un destin, Jeune Afrique Livres, 1988, 187 p.

dans le monde arabe, il représente une chance exceptionnelle d'entente avec l'Occident. Le 09 juin 1950, le ministre français des affaires étrangères Robert Schuman déclare dans son fameux discours de Thionville en présentant le nouveau résident général de France à Tunis : « Monsieur Périllier aura pour mission de conduire la Tunisie vers le plein épanouissement de ses richesses et de l'amener vers l'indépendance. » Bourguiba relève immédiatement ces propos mais le chef du gouvernement Georges Bidault rectifie en parlant d'indépendance dans l'Union française. Le leader tunisien continue encore de militer, au sein du Néo-Destour, en faveur d'une collaboration avec la France et d'une ouverture vers les Etats-Unis. Périllier favorise la constitution d'un gouvernement tunisien à participation néo-destourienne. Bourguiba doit défendre son initiative face à ses amis. Ce gouvernement, à forte connotation nationaliste, voit ses réformes rapidement « freinées » par le résident général. La déception est grande et l'UGTT⁶, organise plusieurs manifestations dont l'issue se révélera particulièrement dramatique. Bourguiba, très contesté pour sa politique de collaboration avec la France, tente de reprendre la main en demandant que le problème tunisien soit posé devant l'O.N.U. mais ne peut réussir. En 1951, le quai d'Orsay met fin aux espoirs tunisiens en repoussant le mémorandum soumis par les nationalistes. Bourguiba, envisageant un recours à la lutte armée, organise alors une agitation généralisée face à la répression des autorités françaises qui destituent le gouvernement nationaliste tunisien et, en 1952, l'exilent seul à l'île de la Galite, au large de Bizerte. Les troubles s'amplifient dans le pays.

A partir du 23 septembre 1953, la France adoucit sa position et se montre plus conciliante avec les nationalistes. Le nouveau résident renoue avec une certaine cosouveraineté qui effraie Bourguiba car il craint une légitimation de cette situation. Il appelle depuis son exil à reprendre la lutte armée et continue à refuser tout compromis. Il quitte l'île de la Galite et se trouve consigné, dans des conditions plus favorables, sur l'île de Groix où, libre de ses mouvements, il consulte et se pose en interlocuteur incontournable pour le gouvernement français. Ce n'est qu'en 1954, sous le gouvernement de Pierre Mendès France, que Paris tend la main à Bourguiba, qui l'accepte. Un an plus tard, la Tunisie est autonome. Deux ans plus tard, elle est indépendante. Bourguiba a fait prévaloir sa stratégie des « étapes » sur celle des exigences immédiates préconisée par son rival Salah ben Youssef. L'évolution s'avère donc extrêmement rapide. Premier ministre en 1956, il fait déposer le Bey en 1957 et devient chef de l'Etat. L'accession de l'Algérie à l'indépendance semble le rapprocher de son objectif majeur : une Tunisie émancipée servant de guide à une Afrique du Nord fédérée. Mais ses voisins s'y refusent.

⁵ BADIE (Bertrand), L'état importé, Fayard, 1992, p. 81 et 181

⁶ Union Générale des Travailleurs Tunisiens

1122- Bourguiba dans l'exercice du pouvoir.

Ce que son tempérament a d'impétueux et même de belliqueux, Bourguiba le compense par des talents de séduction dont il use habilement et auxquels son entourage ne résiste pas. L'un de ses objectifs affichés est d'institutionnaliser le pouvoir pour assurer la continuité de l'Etat après lui. Habib Bourguiba est sans doute le seul leader arabe qui ait créé un vrai parti et fondé un Etat de type moderne, fonctionnant presque selon les normes européennes. Mais l'éclat de sa personnalité, l'enflure de son discours, son intolérance à la critique, l'effacement d'une équipe qui se résigne à n'être qu'un état-major docile, tout contribue à une personnalisation presque caricaturale d'un pouvoir qu'un seul homme représente, incarne et exprime. A tel point, qu'il n'a pas su gérer sa succession.

Dans certaines circonstances, le chef de l'état tend à compenser l'érosion de son autorité par un investissement symbolique lourd, le conduisant à se présenter, à l'instar de Habib Bourguiba, comme le « père de la Nation » fondant ainsi sa domination patrimoniale sur une équation personnelle et affective. Par exemple, Bourguiba n'hésita pas, en janvier 1984, à faire savoir qu'il entendait et comprenait les émeutiers de la faim qui conspuaient le Premier ministre Mzali.⁷

Premier leader nord-africain à acquérir une audience internationale (aux Etats-Unis, notamment), Habib Bourguiba crut pouvoir être non seulement l'inspirateur mais le promoteur d'un Maghreb ouvert sur l'Occident. Il aurait ainsi joué un rôle de médiateur entre l'Ouest, auquel l'attachent sa culture et ses convictions anticommunistes, et l'Orient, auquel appartient la Tunisie. En dépit de son rôle diplomatique pendant la guerre d'Algérie, de son talent, des capacités de l'élite tunisienne et de l'excellente position stratégique de son pays, Habib Bourguiba n'a pas réussi dans son rôle de fédérateur - médiateur. Objet de la méfiance des Marocains, trop fiers pour être pris en tutelle, considéré par les Algériens comme un modéré pro-occidental, très violemment critiqué au Moyen-Orient arabe pour ses prises de position réalistes vis-à-vis d'Israël, Bourguiba en fut réduit à un rôle de leader trop grand pour un petit pays, souvent donné en exemple aux Orientaux par des dirigeants d'Occident (John Kennedy, notamment) et, par là même, un peu suspect aux yeux du monde arabe.

Indéniablement, son peuple lui est redevable d'une réelle avancée dans de nombreux domaines. Toutefois, la rigidité d'un pouvoir absolu mis en place par Bourguiba a entravé la progression de la Tunisie vers une réelle démocratie, ce qui aurait pourtant permis d'optimiser les orientations occidentales prises par le régime. Sa décrépitude physique, évidente à partir du début des années quatre-vingt, a provoqué une paralysie croissante au sommet de l'Etat.

⁷ BADIE (Bertrand), *L'état importé*, Fayard, 1992, p. 29 et 257

De cette impuissance à agir, le pouvoir tunisien ne sortait que pour réprimer les agitations sporadiques déclenchées par des intellectuels mécontents, des travailleurs affamés ou des intégristes religieux brimés.

Le 7 novembre 1987, Habib Bourguiba sort de l'histoire par la petite porte. Déclaré médicalement « empêché », il est destitué et remplacé à la tête de l'Etat par le nouveau premier ministre qu'il avait nommé un mois plus tôt, le général Zine el-Abidine Ben Ali. En vertu de la Constitution, le Premier ministre est appelé à succéder au chef de l'Etat en cas de vacance de la présidence « pour cause de décès, démission ou empêchement absolu » et ce pour la période restante « de la législature en cours de la Chambre des députés »⁸. Cette disposition conférait à Habib Bourguiba, président de la République à vie depuis mars 1975, la faculté de désigner lui-même son successeur et de revenir à tout moment sur son choix en nommant un nouveau Premier ministre. Bourguiba refusait d'admettre l'idée que l'on pût lui succéder de son vivant. Aucun de ses Premiers ministres n'a jamais véritablement fait figure à ses yeux de successeur plausible. En nommant Ben Ali, jusque-là ministre de l'intérieur, il entendait mener la lutte anti-islamiste à son terme. Mais pour la première fois, il a eu pour interlocuteur une personnalité capable de résister à ses injonctions, le désaccord portant précisément sur l'extrême sévérité de la répression exigée par le président.

Plutôt que de se soumettre et de laisser le pays s'engager plus avant dans l'engrenage de la violence, le Premier ministre a pris les devants et, sans effusion de sang, a sans doute sauvé le régime au prix de la mort politique de son fondateur.

12- Les grandes avancées du régime tunisien.

121- LE CODE DE 1956 OU STATUT PERSONNEL, LA FEMME RECONNUE.

Le 13 août 1956 est promulgué le code du statut personnel qui introduit une nouvelle organisation de la famille sur la base de l'égalité juridique et de la seule force de la loi. Le code du statut personnel institutionnalise l'abolition de la polygamie, le divorce judiciaire, interdit la répudiation et octroie aux deux époux le droit de recourir au divorce. La limitation de l'âge légal pour le mariage y est fixé à 17 ans pour la jeune fille qui doit donner son consentement. Le Code octroie également à la mère, en cas de décès du père, le droit de tutelle sur ses enfants mineurs. A été annulée également la restriction stipulant qu'une fille unique ne peut hériter que de la moitié des biens, l'autre revenant à l'homme le plus proche de ses parents ou à défaut, au Trésor Public.⁹ En outre, il institutionnalise, en matière d'héritage, le legs obligatoire en faveur des enfants de la

⁸ Article 57 de la constitution Tunisienne

⁹ Verset 11 de la sourate « des femmes » qui énonce : « Si c'est une fille unique, elle n'aura droit qu'à la moitié ».

filles en cas de décès de celle-ci avant son père. Le statut personnel a fait l'objet de modifications et d'améliorations, dès 1957. Pour la première fois de son histoire, la femme tunisienne n'a plus été cette éternelle « mineure » juridique, privée de toute capacité légale, depuis le droit de se marier de son propre chef jusqu'au droit de faire ses propres choix dans tous les aspects de sa vie quotidienne.

« Dieu m'a créée belle et je veux le montrer à tout le monde »¹⁰. Ainsi parlait Aïcha, la nièce du prophète Mahomet qui refusait, il y a quatorze siècles déjà, de se dissimuler le visage. Ainsi parle encore aujourd'hui la Tunisie. La volonté des autorités de ne pas tourner le dos à l'islam s'accompagne du souci de lire de manière intelligente le Coran. C'est donc sur une interprétation très souple que repose le statut personnel de la femme. « Vous pouvez avoir plusieurs femmes, dit le prophète Mahomet, à condition d'être juste et équitable avec chacune d'elles. Mais vous ne le serez jamais. ». Voilà pourquoi la polygamie est interdite en Tunisie depuis Bourguiba et le divorce autorisé pour les femmes qui peuvent également pratiquer le planning familial et travailler. C'est aussi une lecture dynamique du Coran qui a conduit à interdire le port du voile dans les institutions publiques. Une enseignante en théologie tunisienne¹¹ assure que nulle part dans le Coran ne figure cette obligation vestimentaire et qu'il est juste fait mention d'une obligation de se couvrir la poitrine, de faire preuve de la plus élémentaire pudeur, rien de plus.

Depuis 1992, le statut de la femme a encore été amélioré. Au devoir d'obéissance de la femme s'est substitué celui d'une réciprocité bienveillante à l'intérieur du couple. Les époux peuvent choisir le régime matrimonial de la communauté, ce qui permet à la femme de conserver la moitié des biens du ménage en cas de décès de l'époux, alors que le Coran limite à un huitième la part de son époux qu'elle peut recevoir en héritage.

Il existe encore des pesanteurs sociologiques. Mais la diffusion du savoir –toutes les filles sont maintenant scolarisées et plus de la moitié des étudiants sont des jeunes filles- est en train de changer le visage de la Tunisie. On trouve certes une majorité d'hommes en politique mais les femmes occupent de plus en plus des postes à responsabilité. L'ancien ambassadeur de la Tunisie en France était une femme. Magistrats, chefs d'entreprise, commandants de bord, toutes les professions s'ouvrent à elles, poussant irrémédiablement la Tunisie vers un mode de société qui se rapproche de l'Europe et s'éloigne de ses voisins du Maghreb. Cette libération de la femme, accompagnée d'un effort de scolarisation massif sans lequel elle serait restée purement formelle, est l'un des facteurs essentiels de l'entrée de la Tunisie dans la modernité.

¹⁰ Valeurs actuelles, la Tunisie sans voile (dossier préparé par David Victoroff), p. 42

¹¹ Iqbal Gharbi, enseignante à l'université de théologie d'Esseytouna

122- AFFIRMATION DU PRINCIPE DE LA LAÏCITE

La laïcité étant une des exigences de la modernité, les dirigeants tunisiens se devaient d'affirmer ce principe. Avant tout, il est important de préciser la signification du concept de laïcité. S'il s'agit d'une séparation entre l'Eglise et l'Etat, c'est une question qui concerne essentiellement l'histoire des pays de la chrétienté. S'il s'agit de l'autonomie du politique, dans ce cas, il concerne tout le monde : Musulmans, Bouddhistes, Chrétiens... Si le religieux interfère avec le politique, cela fausse le débat démocratique.¹²

Bourguiba a tout mis en œuvre pour séculariser la vie sociale et politique. En réalité, il a subordonné le religieux au politique avec plus ou moins de réussite. Toutefois, l'Etat a toujours réussi à garder le contrôle de l'appareil religieux. Au départ, loin de dissocier le politique du religieux, il a joué de leur confusion à des fins plus politiques que religieuses. L'attitude de Bourguiba s'est donc révélée très ambiguë. Durant les premières années de l'indépendance, le gouvernement a tenté de promouvoir de nouvelles attitudes en matière d'observance des obligations islamiques : pèlerinage, célébration des fêtes, jeûne du ramadan... Ainsi, dans un célèbre discours prononcé le 5 février 1960, le président Bourguiba n'avait pas hésité à demander aux tunisiens de travailler normalement pendant le mois du Ramadan et à les inviter, en cas de maladie ou de « défaillance », à rompre le jeûne plutôt que de cesser le travail. Joignant le geste à la parole, il avait illustré son propos en buvant publiquement en période de jeûne. Ces audaces ont fait place, par la suite, à une toute autre ligne de conduite, dictée par la permanence de l'islam comme valeur centrale de la société. Toutefois, d'importantes réformes, comme celle du statut personnel n'ont pas été remises en cause. Les pratiques religieuses ont été reconsidérées comme le démontrent les mesures suivantes : réaménagement des horaires administratifs pour faciliter l'observance du jeûne, distribution d'aides pour l'achat du mouton de l'Aïd el Kebir, impulsion donnée à la construction de mosquées, aménagement de locaux dans les administrations pour l'exercice de la prière ...

Bourguiba n'a donc pas pu procéder à une séparation rigide du politique et du religieux. Beaucoup d'observateurs ont parlé d'un « islam selon l'Etat » dans la mesure où, si le religieux restait une référence impossible à occulter, il fallait l'adapter aux exigences de l'Etat voulu par Bourguiba. Historiquement, ce sont les élites sûres de leur projet qui lancent dans leur pays les mouvements de rénovation et de modernisation. Il n'existe pas d'alternative : il faut adapter l'islam à la modernité car la modernité ne peut être adaptée à l'islam. Le terme laïcité connaît ici une définition moins rigide car il n'y a pas de séparation stricte permettant une totale autonomie de

¹² Réalités, entretien avec Abdelmajid Charfi (professeur de civilisation arabe), La laïcité est une des exigences de la modernité », édition du 5 au 11/02/2004

l'Etat. L'influence de la religion reste donc importante, par rapport à l'occident, mais ne verrouille pas l'action des autorités étatiques. La laïcité en Tunisie doit donc être analysée de manière plus relative.

123- SCOLARISATION (REFORME SCOLAIRE)

La volonté de modernisation et de développement montrée par Bourguiba et par son successeur devait naturellement se manifester à travers la politique menée en matière d'éducation. « La lutte pour le savoir est la condition de toute liberté. Associer étroitement la démocratie et le savoir, c'est là la quintessence des principes du 7 novembre 1987 »¹³. Les dirigeants tunisiens sont en effet conscients que pour enrichir le pays, il faut valoriser son capital humain afin de répondre aux exigences internationales, dans un contexte « où la compétition entre les nations se fait dans l'arène du savoir et de l'intelligence ».¹⁴ Ils considèrent encore que l'égalité des chances face à l'éducation est un moyen d'intégration. La Tunisie indépendante a mené une politique de scolarisation de masse. En 1984, plus de la moitié de la population âgée de 10 ans et plus était réputée savoir lire et écrire, contre 15% environ en 1956. Ce recul de l'analphabétisme s'est doublé d'une élévation générale du niveau d'instruction de la population active. Les individus ayant effectué des études du niveau du secondaire ou du supérieur représentaient, en 1984, près du quart des actifs contre moins de 10% en 1966.

La Tunisie, où l'éducation est gratuite et obligatoire, consacre aujourd'hui près du quart du budget de l'Etat et 6,4% de son PIB dans les trois ordres d'enseignement. Après les mesures initiées par le président Bourguiba, une importante réforme, en date du 29 juillet 1991 et relative au système éducatif, fixe plusieurs objectifs : obligation scolaire de 6 à 16 ans ; gratuité de l'enseignement à tous ceux qui sont en âge d'être scolarisés ; égalité des chances dans le bénéfice du droit à la formation scolaire ; assurer le droit à l'éducation pour les handicapés et les élèves accusant un retard scolaire.

Sur 100 élèves inscrits en première année de l'école primaire, 77 arrivent en neuvième année et 46 décrochent leur baccalauréat. Le pouvoir a également accordé une attention particulière à l'enseignement supérieur dont les établissements ont été réorganisés en six universités¹⁵ pour une plus grande autonomie et une meilleure répartition géographique. Des instituts supérieurs, consacrés à l'enseignement technologique, sont nés. A la rentrée universitaire 2002-2003, la Tunisie comptait 270000 étudiants. Les effectifs ont donc quadruplé en une décennie. Aujourd'hui, 8% de la population a suivi des études universitaires. A titre de

¹³ Discours du Président de la République, Genève, le 08 juin 1995

¹⁴ Message du Président de la République au corps enseignant, le 15 septembre 1997

¹⁵ Universités : Ezzitouna (Sciences religieuses), Tunis (Sciences humaines et sociales), Tunis II (Sciences techniques et Médecine), Tunis III (Droit, Economie et Gestion), du Centre (multidisciplinaire) et du Sud (multidisciplinaire).

comparaison, la moyenne au sein de l'Union européenne est de 21,2%. L'université accueillera, en 2010, 49% des jeunes âgés de 19 à 24 ans, soit plus que la moyenne actuelle des pays de l'OCDE¹⁶. En outre, les femmes représentent 55% des étudiants et 38% des enseignants. Cette augmentation progressive du nombre de diplômés constitue une chance et un défi pour le pays. Par exemple, la part de la population âgée de 20 à 29 ans et diplômée en sciences et ingénierie rivalise avec les indicateurs européens.¹⁷

En 2003, la Tunisie comptera 41200 nouveaux diplômés. Parallèlement, il y aura 81700 nouveaux demandeurs d'emploi. Donc, un demandeur d'emploi sur 2 sera diplômé de l'enseignement supérieur. Cependant, l'insertion de ces diplômés présente deux avantages : accroître la compétitivité et inciter à la création de nouvelles entreprises dans les secteurs porteurs. De plus, le 17 février 2003, a débuté l'Université virtuelle tunisienne (UVT) qui dispense un enseignement à distance grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'une première dans ce pays, permettant de y élargir l'accès au savoir.¹⁸ L'objectif, pour les autorités, est de mettre les formations en adéquation avec les demandes d'emploi.

124-PROGRES ECONOMIQUES

Habib Bourguiba n'était pas un grand économiste. Certains n'hésiteront pas à dire qu'il n'entendait rien à l'économie. Il a commis des erreurs importantes. Mais le souffle progressiste qu'il a insufflé à la Tunisie a permis au président Ben Ali, son successeur, de prendre des orientations positives dans ce domaine.

Formé à l'école française libérale, peu intéressé à l'origine par les questions économiques, Habib Bourguiba aura eu quelque peine à se rallier, dans la lutte pour le développement, à un dirigisme pour lequel il n'avait guère d'inclination, dès lors que le plus brillant de ses collaborateurs, Ahmed ben Salah, ancien syndicaliste, lui eut démontré que, faute de capital national et d'une aide étrangère suffisante, l'Etat tunisien devait prendre en charge la production, voire la distribution. D'où ce « socialisme destourien », vaguement inspiré du coopérativisme yougoslave qui sombra rapidement dans la bureaucratie autoritaire et répressive et mit la Tunisie au bord de la crise de régime. L'échec de ce « socialisme » fondé sur la coopération peut être attribué à la médiocrité des ressources du pays, et aussi au retrait de l'aide financière française en 1964, consécutive à la nationalisation des terres « de colonisation » françaises, réalisée

¹⁶ Organisation de coopération et de développement économique

¹⁷ La moyenne de l'UE se situe à 10,4 pour mille et la Tunisie affiche un taux de 15,8 pour mille. Le pays européen le plus performant (Royaume Uni) présente un taux de 17,8 pour mille

¹⁸ BARROUHI (Abdelaziz), Mieux préparés pour l'avenir, Revue l'Intelligent, édition du 16 au 22 mars 2003

dans des conditions qui en firent l'une des erreurs psychologiques et diplomatiques les plus incompréhensibles de Habib Bourguiba vis à vis de la France.

Dès son 6^{ème} plan (1981), la Tunisie fait appel à la « libéralisation de l'économie, à la réduction des rigidités et au renforcement des mécanismes de libéralisation ». Avec le plan suivant, on sollicite l'épargne privée, notamment pour la création de petites et moyennes entreprises, les financements de ce type couvrant désormais, et pour la première fois, plus de 50% des investissements. Dans cet esprit, l'Etat amorce une réforme de la fiscalité allant dans le sens d'une décentralisation de la décision économique, tandis qu'est mise en place, en juillet 1985, une réforme de la législation en matière d'entreprises publiques qui a pour principal effet de porter le nombre de celles-ci de 500 à 307. Ainsi, se trouvent abandonnées les séquelles encore notoires du « modèle global de développement socialiste » initié par Habib Bourguiba. La volonté d'ouverture vers les pays occidentaux a malgré tout permis ce changement d'orientation économique.¹⁹

Les indicateurs économiques de la Tunisie semblent aujourd'hui tous au vert. La croissance atteindra 5,5% en 2004. L'inflation est maîtrisée autour de 2%, le déficit budgétaire représente moins de 3% du PIB et la dette externe moins de 60%. Le pays a su, avec habilité, compenser le handicap d'un voisinage géographique perturbé et de l'absence de ressources en hydrocarbures, dont bénéficient l'Algérie et la Libye, en misant essentiellement sur une main-d'œuvre bon marché et instruite et sur une politique d'ouverture aux investissements étrangers. Témoins de cette ouverture du pays, les exportations représentent aujourd'hui près de la moitié du PIB et sont pour plus de 80% des produits manufacturés. La Tunisie a développé les initiatives pour attirer les investissements extérieurs. Plus de deux mille entreprises étrangères (mille françaises) ont répondu à l'appel.

L'élargissement de l'Europe à dix pays de l'Est va demander aux tunisiens un effort considérable. Les autorités sont conscientes du défi et l'abordent avec un esprit conquérant. Le gouvernement tunisien a lancé en 1996 un vaste programme de mise à niveau visant plus de deux mille entreprises. Les volontaires reçoivent des aides du gouvernement pour moderniser leurs équipements, améliorer leur gestion, adopter des normes comptables internationales et relever le niveau de qualification de leur personnel. En matière de nouvelles technologies de la communication et des médias, un effort considérable est consenti pour développer l'informatisation et l'accès à Internet. Ce choix stratégique s'impose pour permettre aux trois cent mille étudiants accueillis bientôt dans les universités de trouver un poste correspondant à leur niveau de formation. Dès lors que cet objectif sera atteint, l'élargissement de l'Europe n'apparaîtra plus comme un risque mais comme une chance de conquérir un marché qui passera de 380 à 450 millions de consommateurs. Après tout, au palmarès de la compétitivité globale de Davos, la Tunisie est classée au trente-huitième rang, avant la République tchèque, l'Italie et la Pologne.

¹⁹ BADIE (Bertrand), L'état importé, Fayard, 1992, p. 63

La solidarité nationale est une composante de la civilisation tunisienne mais également un axe politique essentiel du président Ben Ali, à côté de l'éducation et de la promotion de la femme. Le fonds national de solidarité, familièrement appelé « 26-26 », du numéro du compte postal où peuvent être versés les dons, a été créé en décembre 1992 à la suite d'une visite inopinée du président dans le nord-ouest de la Tunisie qui lui avait permis de mesurer l'état de pauvreté et de dénuement dans lequel vivaient encore certains de ses compatriotes. C'était aussi l'époque où les islamistes avaient failli prendre le pouvoir en Algérie, sachant conquérir les cœurs par leurs œuvres caritatives. Les autorités tunisiennes ont très bien compris la leçon et tout mis en œuvre pour ne pas laisser aux extrémistes le champ libre dans le domaine social.

Le fonds de solidarité, financé pour moitié par des dons et pour moitié par l'Etat, a entrepris une œuvre gigantesque de « dégourbification », autrement dit d'éradication des gourbis, équivalent tunisien de nos logements insalubres. En dix ans, près de 240000 familles ont été relogées. Ce sont près de deux millions de Tunisiens qui ont ainsi pu avoir accès à des logements décents, à l'eau potable ou au tout-à-l'égout. Le « 26-26 » avec un Fonds national pour l'emploi, le « 21-21 », ainsi que la Banque tunisienne de solidarité qui accorde des micro crédits, constituent un dispositif de mise à niveau social des plus démunis qui a contribué au « miracle tunisien ». Le souci de maintenir l'équilibre entre le social et l'économique a permis une marche vers le progrès sans trop d'à-coups privant le fanatisme d'un terreau favorable à sa propagande.

II- AUTORITARISME CONTRE ISLAMISME

21- La menace islamiste aujourd'hui en Tunisie

211- UNE CRISE ISLAMISTE DANS UN PAYS LAÏQUE

2111- Marginalisation de l'UGTT

L'évolution de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) vers une plus grande autonomie a contribué, dans un premier temps, à une régulation des conflits. L'Etat-parti a trouvé dans la centrale syndicale son interlocuteur privilégié. Cette propulsion du syndicat sur le devant de la scène lui a valu de polariser les attentes, aspirations et frustrations de divers milieux sociaux bien au-delà de sa base de soutien et de sa sphère d'influence. A ce titre, il a fait figure de structure directement concurrente du parti destourien. Cette position prise par l'UGTT est

à l'origine d'une épreuve de force avec le pouvoir qui ne pouvait tolérer de voir son hégémonie remise en cause.

Sentant une menace peser sur son autonomie, la direction de la centrale syndicale lance, le 26 janvier 1978, un appel à la grève générale, la première depuis l'indépendance. De graves émeutes suivent et l'armée intervient de manière particulièrement ferme. La répression des émeutiers et manifestants²⁰ ainsi que l'arrestation des dirigeants de l'UGTT permettent un retour à un calme apparent. Cette répression, menée au lendemain des événements de 1978, provoque une forte poussée du mouvement islamiste dans la mesure où le syndicat, principale institution sociale, catalysant les diverses formes de contestation, se trouve réduit au silence. En effet, la neutralisation de la centrale syndicale favorise le populisme et encourage un radicalisme moralisateur se réclamant de l'islam populaire.

La conjoncture est d'autant plus favorable à l'islamisme qu'il tire parti, à cette période, de la révolution iranienne qui est populaire dans l'opinion Tunisienne. Le gouvernement adopte, à ce sujet, une attitude de prudente réserve. Toutefois, l'« annexion » de l'UGTT, le changement de régime en Iran et l'attitude gouvernementale, parfois complaisante, ne constituent pas les seules causes de la montée en puissance de l'islamisme tunisien.

2112 – La montée du mouvement islamiste.

Les islamistes diffusent, face à cette perte d'influence de l'UGTT, un discours dénonçant l'aliénation culturelle, la perte des valeurs fondamentales par l'Etat et le désarroi d'une jeunesse scolaire et étudiante. En effet, beaucoup de jeunes sont face à une situation d'ascension sociale bloquée. Ils ne trouvent pas d'emploi correspondant à leur niveau d'études. De plus, la Tunisie est toujours à court d'argent et les matières premières sont peu importantes. Il est facile pour les islamistes d'exploiter la misère.

Les islamistes, face à la démotivation d'une partie de la jeunesse pour le système d'emploi et de formation, orientent la contestation scolaire et étudiante. Leur influence politique se révèle moins constante en dehors des lycées et des facultés, malgré un fort engagement dans les mosquées. L'Etat, préoccupé par le « précédent » de la révolution iranienne sur la scène internationale, veille toutefois à retourner ses armes politiques et judiciaires contre les dirigeants du Mouvement de la Tendance Islamiste (MTI), centre de gravité du courant islamiste. Le 27 janvier 1980, un groupe armé d'une soixantaine de tunisiens, ayant émigré en Libye, se rend maître de la

²⁰ Le jeudi 26 janvier 1980, l'armée tunisienne tire. Le bilan est lourd : une centaine de manifestants tués et de nombreux blessés.

ville de GAFSA, située au centre d'une région déshéritée et restée méfiante vis à vis du pouvoir central. L'objectif de cette opération est de déclencher une insurrection populaire.

Pour sortir de cette impasse, le gouvernement amorce une ouverture politique dont le courant islamiste est délibérément exclu. Le parti communiste et deux autres partis²¹ sont légalisés. L'autonomie de l'UGTT est restaurée. Cependant, de nouvelles émeutes, déclenchées en janvier 1984, mettent un terme à cette tentative d'assouplissement du monopole destourien. Devant le refus par l'UGTT de cautionner un accord durable sur la question des salaires, le pouvoir décapite ce syndicat en 1985. Parallèlement, la lutte contre le courant islamiste emprunte la forme de la répression policière et judiciaire avec, comme point culminant, le procès de septembre 1987. Les autorités imputent alors au MTI²² des menées subversives et des actions terroristes. En préservant la vie des chefs historiques de ce mouvement, le verdict de septembre 1987, malgré son extrême sévérité, évite le pire. Cependant, en octobre 1987, Bourguiba, particulièrement affaibli et perdant pied sur la scène nationale, exige que plusieurs leaders du MTI, déjà jugés et condamnés à des peines d'emprisonnement, soient exécutés. Le mécanisme, qui va entraîner le dépôt du « combattant suprême », est déclenché par le premier ministre Ben Ali qui évite sans doute que la situation ne dégénère dans un bain de sang.

Le président Ben Ali, après sa prise de pouvoir, garantit aux islamistes du Mouvement de la tendance islamiste l'arrêt des persécutions policières. En outre, il laisse planer l'éventualité, pour ce parti, qui vient de changer de nom pour adopter celui, moins radical, d'En-Nahda²³, d'une intégration, à court terme, dans le jeu politique. Pour l'heure, il n'est pas encore autorisé. Cependant, dès 1989, le pouvoir accentue la pression sur le mouvement islamiste. Le 07 juin, le pouvoir annonce qu'il refuse de manière définitive la légalisation d'En-Nahda alors que les autorités algériennes se préparent à donner leur agrément au Front islamique du salut. Cela restera longtemps un objet de litige entre les deux pays, les dirigeants des cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe s'étant promis mutuellement de ne jamais autoriser la création d'un parti islamiste. C'est donc dans la répression de ce mouvement que le régime va donner ses premiers signes d'autoritarisme. Les militants sont arrêtés et, souvent, emprisonnés sans jugement.

Mais, si Habib Bourguiba a été tenté par une laïcité pure et dure dans sa quête pour faire de la Tunisie un pays de citoyens libres, son successeur, le président Ben Ali, a compris que pour faire barrage à l'islamisme fanatique, il fallait éviter tout refoulement de la religion. La leçon de la révolution islamiste iranienne a été méditée en Tunisie. L'Islam est religion d'Etat. Tous les discours officiels sont prononcés au nom de Dieu. Le pouvoir s'investit dans la construction de mosquées. Lors de la première guerre du Golfe, la pression des mouvements

²¹ Le Mouvement des démocrates socialistes (MDS) et le Parti de l'unité populaire (PUP)

²² Mouvement de la tendance islamiste

islamistes poussa la Tunisie à se garder de prendre position et même de se rendre à la réunion de la ligue arabe qui devait aboutir à la condamnation de l'Irak.²⁴ Durant la guerre du Golfe, Ben Ali va réussir à ne pas se mettre à dos les monarchies de la région²⁵ en condamnant l'invasion du Koweït par l'Irak et le recours à la force contre le régime irakien afin de ménager son opinion publique²⁶. Ce « grand écart » du président tunisien démontre encore une fois que la Tunisie sait regarder vers l'Est, son occidentalisation répondant à la nécessité de se montrer pragmatique face à ses impératifs de développement.

La Tunisie, qui a su avec succès contenir la poussée islamique, est vue en France comme un modèle dont le Maghreb peut s'inspirer. Les deux pays partagent des intérêts de sécurité et coopèrent dans la lutte contre le terrorisme international. Pour la France comme pour la Tunisie, la lutte contre le fanatisme est globale et ne saurait se limiter au bassin occidental de la Méditerranée. A cet égard, la position prise par Paris dans le conflit irakien a été très appréciée à Tunis, de même que les vues de la France sur le conflit israélo-palestinien. Sur l'Irak, la Tunisie partage avec la France la conviction qu'il faut rétablir au plus vite la souveraineté du pays.

212- LE REGAIN DE RELIGIOSITE.

Considérés comme une manifestation d'islamisme passif, le voile a été, dans les années 1990, énergiquement combattu par les autorités. Il est interdit depuis 1981 dans les écoles, les universités et les administrations. Aujourd'hui, il est toléré. La réapparition du voile, même si elle est moins spectaculaire qu'au Maroc, est le révélateur d'un mouvement de fond : le retour à la religion. Ce qui est en jeu avec ce regain de religiosité, c'est également une forme de repli identitaire. La deuxième Intifada et la guerre d'Irak, consécutive aux événements du 11 septembre, ont suscité dans l'opinion publique tunisienne rancœurs et frustrations. La journaliste Noura Boursali explique à ce propos que « L'amalgame fait par le gouvernement de Georges W. Bush entre islam et terrorisme a profondément humilié les sociétés musulmanes. Les tunisiens se sont sentis agressés dans leur identité et leur culture. Alors qu'ils étaient très divisés lors de la première guerre du Golfe, la chute de Bagdad les a cette fois démoralisés »²⁷. Un psychologue interprète cette montée du sentiment religieux comme un « mécanisme de défense », voire « une forme de résistance ». En priant ou en se voilant, ils témoignent à leur façon de leur engagement aux côtés de leurs coreligionnaires qui souffrent. Ce réveil de la conscience religieuse touche notamment les jeunes. Les mosquées, toujours très encadrées, n'y jouent aucun rôle actif. Toutefois leur

²³ Signifie : la renaissance

²⁴ BADIE (Bertrand), L'état importé, Fayard, 1992, p. 296

²⁵ De nombreux pays, investisseurs en Tunisie, sont issus de la péninsule arabique

²⁶ Ben Ali autorisera l'organisation de manifestations anti-occidentales

²⁷ L'intelligent, édition du 27 juillet au 2 août 2003.

fréquentation est en forte augmentation. Aujourd'hui, les télévisions par satellite arabes²⁸ rivalisent en audience avec leurs concurrentes occidentales.

Le retour de la religiosité révèle les contradictions qui travaillent la société tunisienne. Il illustre son ambivalence à l'égard d'un Occident à la fois envié et détesté. Les néopraticiens ne revendiquent rien et sont parfaitement apolitiques. Ce mouvement n'est pas synonyme d'opposition ou de subversion et n'est pas dirigé contre l'Etat ou le gouvernement. C'est la raison pour laquelle ils bénéficient d'une telle tolérance. Lofti Hajji, rédacteur en chef de l'hebdomadaire Réalités déclare que « le port du hijab n'a rien à voir avec un quelconque activisme politique. C'est un phénomène culturel spontané qui n'est pas encadré ». ²⁹ Toutefois, le risque de dérapage, de la part d'une minorité, existe comme l'illustrent les attentats récents au Maroc. Aucun élément ne permet non plus d'avancer l'hypothèse d'une montée de l'intolérance en Tunisie. Le mouvement échappant à tout encadrement ou organisation, il est difficile de savoir à quoi s'en tenir. Les observateurs, pour l'instant, considèrent que ce regain de religiosité peut participer à réconcilier l'islam et la modernité ou, au contraire, entraîner une dérive sectaire attisée par les braises de la misère et de la frustration.

22- Un pouvoir qui se raffermi

Les présidents Bourguiba et Ben Ali ont toujours fait barrage aux islamistes. Après leur accès au pouvoir, les deux hommes ont laissé entrevoir la mise en place d'une réelle démocratisation. Rapidement, ils sont revenus sur leurs promesses pour durcir le régime de manière radicale. Pour justifier ce virage, ils n'ont pas hésité à mettre en avant la lutte contre la mouvance islamiste. Toutefois, face aux nations occidentales, le président Ben Ali n'assume pas totalement cette reprise en main car il déploie beaucoup d'énergie pour tenter de diffuser l'image d'un pays démocratique où les droits de l'homme sont respectés.

221-L'ACCENTUATION DU CARACTERE PRESIDENTIALISTE DU REGIME.

Le présidentielisme, qui est une déformation du régime présidentiel, se traduit par un accroissement des pouvoirs du Président de telle manière que la correspondance initiale et historique entre pouvoirs et fonctions disparaisse. La prépondérance présidentielle ne trouve plus alors de contreponds constitutionnel. Elle repose sur des systèmes partisans pouvant aller du parti dominant au parti unique. On passe d'un système de séparation des pouvoirs à un système de concentration des pouvoirs, avec l'obligation, pour le Président, d'être en mesure de s'opposer,

²⁸ Al-Jezira (pour l'information), Al-Manar (chaîne intégriste du Hezbollah libanais) et Iqaa (télévision saoudienne prêchant la pensée wahhabite).

même légalement, aux autres détenteurs du pouvoir (gouvernement et assemblée). C'est le cas en Tunisie.

En proclamant solennellement la République et en conférant à Habib Bourguiba la charge de président de la République, le 25 juillet 1957, l'Assemblée nationale constituante prend sa première et dernière décision. Désormais, le gouvernement n'a plus à solliciter dans le domaine de la politique intérieure. Il ne reste plus à la Constituante qu'à adopter une constitution. Elle doit se borner à entériner un projet conçu en fonction des caractéristiques du système mis en place à partir de juillet 1957 : concentration du pouvoir d'Etat entre les mains du président de la République, mais aussi concentration de l'autorité au sein du Néo-Destour et confusion du parti et de l'Etat. La constitution instaure donc un régime présidentiel tout en se réclamant de la séparation des pouvoirs. Après l'interdiction du parti communiste en 1963, la Tunisie a été gouvernée durant près de 20 ans sans opposition reconnue. Ce régime présidentiel ne fit que se resserrer sous la présidence de Zine el-Abidine Ben Ali.

Depuis la naissance de la République tunisienne, il y a plus de quarante ans, un seul candidat a toujours été en lice aux élections présidentielles, qu'il s'agisse de Habib Bourguiba, nommé président à vie en 1975, ou de son successeur, élu triomphalement en 1989 puis en 1994, avec plus de 99% des suffrages. Jusqu'à 1999, un candidat à la présidentielle devait être parrainé par trente élus, députés ou présidents de conseils municipaux. A part le président en exercice, personne n'était en mesure de remplir cette condition. Avec l'élection d'octobre 1999, le président Ben Ali va devoir affronter deux adversaires qui ont la possibilité légale de se présenter contre lui. La démocratie participative semble enfin en marche. En fait, l'élection est tronquée. En effet, le président a choisi ses adversaires. Il est donc assuré de sa victoire. Pour se porter candidat, il faut être, depuis au moins cinq ans et sans interruption, le numéro un d'un parti politique représenté à la Chambre. Présenté par le Rassemblement Constitutionnel Démocratique (RCD), le parti au pouvoir depuis l'indépendance, le président remplit naturellement les conditions. Les « adversaires » du président, qui sont à la tête de formations politiques peu représentatives, le soutiennent depuis son arrivée au pouvoir, en 1987. Ils n'ont aucune chance et le proclament publiquement. Ils n'hésitent pas à saluer l'action du président Ben Ali. Or, dans le débat électoral, ce dernier risque d'être malgré tout égratigné alors qu'il ne supporte pas la critique, que celle-ci soit dirigée vers lui ou vers ses proches. Le culte de la personnalité a pris une ampleur spectaculaire. Nombreux sont alors les auteurs, journalistes et écrivains prêts à louer son œuvre et ses qualités. Par exemple, l'étude d'une semaine de la parution d'un titre du quotidien *Le Temps*, soit du 21 au 26 juin 1999, permet de constater que tous les matins, sauf une fois, le président a eu sa photo à la une. Dans l'édition du 25

²⁹ Le Figaro, édition du mercredi 3 décembre 2003.

juin 1999 de La Presse, les trois titres de la première page concernent le seul président Ben Ali³⁰ qui obtiendra un peu plus tard un quatrième mandat avec 99,4% des voix.

En 2002, un référendum constitutionnel, supprimant la limitation des mandats à la présidence et mettant en place le bicaméralisme, a surpris à plus d'un titre. En effet, la Tunisie est un petit pays où les collectivités locales ne disposent d'aucune existence juridique, ni d'aucun pouvoir propre. Elles restent sous une tutelle ferme du représentant de l'Etat. En outre, les élections locales ne sont pas particulièrement libres dans ce pays. Alors, pourquoi la mise en place de deux assemblées ? La création d'une deuxième chambre ne semble avoir été qu'un alibi pour réviser sans crainte l'article 35 de la Constitution interdisant au président actuel de se représenter. Le président, qui concentre tous les pouvoirs entre ses mains, dispose du droit discrétionnaire de nommer une partie des membres de la chambre des conseillers et donc possède tous les moyens techniques et politiques d'empêcher l'installation d'une majorité hostile. Cette procédure de nomination provoque également une dérive clientéliste. On est bien loin du pluralisme et de la démocratie promise. De plus, la nouvelle formulation de l'article 42 alinéa 2 prévoit que « Le président de la République bénéficie d'une immunité judiciaire durant l'exercice de ses fonctions. Il bénéficie aussi de cette immunité judiciaire après la fin de l'exercice de ses fonctions pour tous les actes accomplis à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ». Ainsi, le chef de l'Etat bénéficie d'une impunité qui demeure valable même après l'expiration de son mandat. Le référendum du 26 mai 2002 donne 99,52 % de « oui ». Le président sera, à cette occasion, baptisé « Ben à vie » par un journaliste.³¹

222- SITUATION DE LA PRESSE.

En mettant en avant la nécessaire lutte contre les islamistes, le pouvoir justifie la main mise qu'il opère sur la presse et sur les moyens de communication en général.

Face au monopole occidental, trois agences (AFP, Reuter et AP) régnant sur la circulation de l'information, la capacité de production médiatique des Etats extra occidentaux ne peut plus rivaliser, sur leur propre territoire, avec celle qui leur vient de l'extérieur. L'usage du câble et du satellite favorise une extension presque infinie du rayon de diffusion des messages médiatiques. A Nairobi, un débat vigoureux opposa, dans le cadre de l'Unesco, les Etats-Unis à ceux qui, à l'instar du Tunisien Masmudi, revendiquaient un nouvel ordre de l'information. A l'argument de liberté avancé par les premiers, faisait écho celui de souveraineté dans la définition même de ce qu'un peuple peut savoir ou ne pas savoir. L'évolution est en fait significative. Elle

³⁰ BEAU (Nicolas) et TUQUOI (Jean-Pierre), Notre ami Ben Ali, La Découverte, Paris, 1999, p. 131

³¹ Rapport annuel 2003 de reporters sans frontières.

montre jusqu'à quel seuil les élites dirigeantes d'un état « importateur d'occidentalisation » peuvent concilier leur situation de clientélisation et leur fonction gouvernante.³²

L'association des journalistes tunisiens (AJT), pourtant proche du pouvoir, a dénoncé en mai 2003 le bâillonnement des médias. Son rapport critique sur la liberté de la presse, le premier du genre depuis plusieurs années, a suscité une controverse entre ses auteurs, des journalistes de l'AJT et le président de l'association. Plusieurs membres de l'association se sont inquiétés, en particulier, du fossé existant entre un discours politique libéral et une « réalité marquée par la restriction des libertés d'expression et d'opinion ». Ce texte fait état de journalistes « marginalisés », soumis aux pressions, censurés, interdits de couvrir certains événements, parfois interpellés ou emprisonnés. Mohamed Ben Salah, président de l'AJT et membre du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), parti au pouvoir, a quant à lui affirmé que le rapport n'était qu'un « projet interne » n'engageant pas l'AJT. De son côté, Lotfi Hajji, de l'hebdomadaire privé Réalités, a maintenu que le document avait bel et bien été adopté.

Les autorités tunisiennes ont déployé d'énormes efforts pour museler la voix des opposants qui, à défaut de pouvoir s'exprimer dans leur pays, tentaient de le faire à l'étranger. Le régime n'aurait pas hésité à organiser la publication d'articles virulents à l'encontre de journalistes hostiles. Les pressions ont parfois été payantes. En effet, la chaîne de télévision arabe basée à Londres, Al Mustakillah, qui avait offert une tribune inespérée à l'opposition, en 2001, a fini par revenir à la ligne officielle suite à des intimidations répétées à l'égard de son directeur. Le 24 janvier 2002, deux hebdomadaires arabophones sont saisis en raison d'articles critiques à l'égard des dirigeants de l'UGTT (union générale des travailleurs tunisiens). Au début du mois de février 2002, plusieurs équipes de chaînes télévisées françaises, venues couvrir un procès, sont malmenées et se voient confisquer des cassettes vidéo. Au cours de cette même année, le journaliste Jean-Pierre Tuquoi, spécialisé sur le Maghreb au quotidien Le Monde, est refoulé à l'aéroport de Tunis-Carthage. Des publications sont retirées de la vente si un ou des articles critiquent le président ou un de ses proches. Il lui est surtout reproché d'être l'auteur avec Nicolas Beau d'un ouvrage, Notre ami Ben Ali, qui montre les dérives du régime tunisien. Enfin, le régime a renforcé, si cela était encore possible, son contrôle sur les moyens de communication : téléphone, fax, et surtout Internet.

Voulant les avantages des technologies modernes sans leurs inconvénients démocratiques, la Tunisie peine à maîtriser Internet qui fait peur par l'ouverture sur le monde qu'il offre. En 1996, l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI) est créée pour développer la technologie réseau en Tunisie et servir d'opérateur Internet. Les particuliers n'ont alors pas la possibilité de se connecter car il faut acquitter un abonnement prohibitif (600 dinards annuels) et les conditions de

³² BADIE (Bertrand), L'état importé, Fayard, 1992, p. 274

souscription sont plus que draconiennes. En effet, il faut, pour souscrire, déposer sa signature et sa carte d'identité dans un commissariat de police. En outre, l'accord est discrétionnaire. Seules les entreprises peuvent donc s'abonner.

Il faudra attendre septembre 1997 pour que les particuliers puissent disposer de deux providers privés : Planet et Globalnet. Ils ne sont que deux car, pour l'Etat, l'Internet sans contrôle c'est l'aventure. C'est la propre fille de Ben Ali qui dirige Planet, provider raflant la grande majorité des abonnements privés. La demande privée est relancée par l'ouverture de Publinets (centres d'Internet publics). Les cahiers des charges sont contraignants et il faut montrer patte blanche pour être agréé. Un projet présidentiel prévoit la mise à disposition d'un « computer populaire » comprenant, dans le package, un abonnement Internet. Comprimer le coût unitaire de montage des 10000 ordinateurs à 1000 dinars constitue une gageure que seule une usine³³ de Tunis est capable de réussir. Les deux cents Publinets, actuellement en service, sont quasiment pris d'assaut par les jeunes des lycées et collèges qui y trouvent un exutoire au vide culturel qu'ils vivent. Pour les privés, la création de sites web est presque inaccessible. Les prix d'hébergement sont délibérément prohibitifs, car le fournisseur d'accès est assimilé à un éditeur de publication au sens du code de la presse. Pour ce qui concerne les providers publics, le contrôle est simple et se fait en amont. Chaque poste attribué par l'Etat a une adresse fixe et, si le chercheur s'amuse à naviguer dans des « eaux troubles », il peut être convoqué le lendemain par son administration pour être interrogé sur ses incartades. Pour les privés, le contrôle s'opère en grande partie par le biais de l'écoute. La police de l'information est équipée d'un matériel d'écoute des plus sophistiqués. La capacité d'écoute et d'enregistrement est telle qu'il est possible d'absorber toutes les communications provenant de ou allant vers la Tunisie durant sept jours d'affilée. Certains sites interdits (Le Monde, Libération, Amnesty International, ...) sont verrouillés par les pouvoirs publics. Le courrier peut être lu, voire supprimé, s'il ne doit pas parvenir à son destinataire.

L'éradication des islamistes a été cher payée. En effet, le pouvoir, justifiant son action par la nécessaire lutte contre les islamistes, ignore les droits de l'homme dans de nombreux domaines. Les cadres du parti islamiste En-Nahda sont toujours en prison. Mis hors jeu politiquement, les islamistes lorgnent vers le milieu associatif pour affirmer leur présence. Ils ne sont pas très actifs mais ils sont dans le paysage et se préparent, dans un contexte social et économique fortement dégradé, à déclencher un réveil islamiste. Consciente du poids idéologique et électoral de cette mouvance, une partie de l'opposition préconise aujourd'hui une amnistie générale et une réintégration d'En-Nahda dans l'arène politique, afin de pousser les islamistes et le régime à respecter les règles du jeu démocratique. Pour l'instant, le Président Ben Ali se refuse à envisager cette perspective.

³³ Il semble que cette dernière soit détenue par un proche du pouvoir

23- Droits de l'homme (affichage et réalités)

Lors de sa visite en Tunisie, en décembre 2003, le président Chirac, saluant la Tunisie comme un modèle de modernisation, a appelé le Maghreb à « réussir son intégration » afin de renforcer le partenariat entre les deux rives de la Méditerranée. Cette visite était naturellement attendue par tous les défenseurs des droits de l'homme qui voulaient profiter de cette occasion pour faire un état des lieux en Tunisie. Les autorités présentent en effet leur pays comme un « paradis » des droits de l'homme. Or, il existe un décalage très important entre le discours officiel et la réalité.

Le président Ben Ali, dès son arrivée au pouvoir, annonce une politique d'ouverture dans tous les domaines. Il énonce, dans son premier discours présidentiel : « Notre peuple est digne d'une vie politique évoluée, fondée réellement sur le multipartisme et la pluralité des organisations de masse ». De nombreuses mesures sont prises. C'est ainsi que, entre autres, la cour de sûreté de l'Etat, qui avait jugé les islamistes durant l'été précédent, est supprimée, que la détention provisoire est limitée à quatre mois, que la torture est officiellement bannie et qu'une section d'Amnesty International est autorisée à Tunis. Il annonce, en outre, la suppression de la fonction de Procureur général de la République³⁴, l'abolition de la présidence à vie, la libéralisation du Code de la Presse, l'amnistie des prisonniers politiques, ... Les promesses et l'espoir ne manquent donc pas en Tunisie au cours des années 1987 et 1988. Dans la mesure où, en déposant Bourguiba qui voulait remettre en cause la grâce dont bénéficiaient les dirigeants du Mouvement de la Tendance Islamique, Ben Ali a sans doute évité à la Tunisie un véritable bain de sang, son arrivée au pouvoir est accueillie de manière très favorable par l'opinion publique.

Durant l'été 1988, l'universitaire Rémi Lebeau est invité en Tunisie. Il constate que le climat a changé et écrit à son retour « Ben Ali revient à la ligne dure soutenue par l'appareil policier et les jeunes cadres du RCD qui l'ont aidé à reprendre en main le parti ». ³⁵ Cet observateur privilégié considère que le régime utilise la crainte que suscitent les islamistes dans une partie de l'opinion pour durcir son contrôle du pouvoir et écarter un jeu politique ouvert. Malgré le discours officiel relayé par la presse, le régime tunisien a du mal à cacher la réalité des violations des droits de l'homme.

La moindre dissidence ou critique n'est pas acceptée par le régime. Ainsi, un chef d'entreprise est arrêté pour avoir critiqué le président dans une communication avec son téléphone portable. Les opposants sont emprisonnés sous des motifs futiles et leurs proches « importunés » de manière insistante. La torture est toujours pratiquée par les services de sécurité. La presse, dont la

³⁴ Fonction qui mettait en cause l'indépendance de la justice

³⁵ BESSIS (Sophie) et BELHASSEN (Souhayr), Bourguiba, à la poursuite d'un destin, Jeune Afrique, 1988, p58

situation a été étudiée précédemment, est aux ordres. La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) est dans l'incapacité de remplir sa mission. Son président est soumis à des pressions et ses communiqués ne sont pas repris par la presse. Les autorités ont créé leurs propres « ONG » afin de défendre le gouvernement à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Amnesty international fait un constat alarmant des droits de l'homme en Tunisie. Dans un de ses rapports, cette association constate que « les droits fondamentaux à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, ainsi que le droit de ne pas être torturé ou placé arbitrairement en détention sont sans cesse violés ». Une femme symbolise la lutte pour les droits de l'homme en Tunisie. Il s'agit de Radhia Nasraoui, avocate de nombreux opposants au régime. Elle est harcelée, ainsi que sa famille, depuis l'époque de Bourguiba. Par exemple, elle s'est vu convoquée par le doyen des juges d'instruction, alors qu'elle revenait d'une mission effectuée au Mali pour le compte d'Amnesty international. Le magistrat lui a signifié onze chefs d'inculpation parmi lesquels « appartenance à une bande de malfaiteurs », « liens avec une organisation terroriste », « réunion illégale », ... Elle a été laissée en liberté mais on lui a interdit de quitter le district de Tunis. Pour résumer, on lui a interdit d'exercer sa profession.

Les dirigeants occidentaux, qui ne ménagent pas leurs compliments en faveur des dirigeants tunisiens, dénoncent du bout des lèvres ces violations. Pendant sa visite d'Etat en Tunisie, au début du mois de décembre 2003, le président de la république française n'a cessé de rendre un hommage très appuyé au président Ben Ali et à sa réussite en matière économique et sociale, qu'il présente comme un « modèle » pour la région. Il n'a évoqué qu'en termes très diplomatiques une nécessaire « consolidation démocratique » et a minimisé les atteintes aux droits de l'homme. Alors que les médecins de l'avocate Radhia Nasraoui l'ont appelée à cesser sa grève de la faim, débutée le 15 octobre, les propos de Jacques Chirac affirmant que, « en France aussi, nous avons des personnes qui font la grève de la faim ou qui la feront » et que « le premier des droits de l'homme, c'est manger, être soigné, recevoir une éducation et avoir un habitat » et que, de ce point de vue, « la Tunisie est en avance sur beaucoup de pays », ont suscité l'émoi des défenseurs des droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme est une des conditions de la démocratisation qui, elle même, est une des caractéristiques des pays occidentalisés. La Tunisie a, semble t-il, encore un peu de chemin à parcourir dans cette direction.

III- UN PAYS PRO-OCCIDENTAL MAIS PAS OCCIDENTALISE.

Pragmatisme et cohérence caractérisent l'attitude de la Tunisie qui n'entend pas rester enfermée dans l'ensemble que forment les pays du Maghreb mais, au contraire, poursuivre dans la voie d'un partenariat avec l'occident qui lui a inspiré les grands axes de son développement.

Cette attitude est renforcée par le fait que les tunisiens se divisent en deux catégories : ceux qui regardent vers PARIS et, plus largement, vers l'occident et ceux qui regardent vers l'Est, vers les pays arabes. Les relations, entretenues par la Tunisie, permettent de préciser la place occupée par ce pays entre Occident et Orient.

31- Relations de la Tunisie avec les pays occidentaux

311- AVEC LA FRANCE

La France, ancienne puissance coloniale a, tour à tour, endossé les rôles d'occupant asservissant l'économie du pays puis de modèle d'organisation et de possible allié. Si les relations qu'entretiennent actuellement la France et la Tunisie sont plus que cordiales depuis maintenant plusieurs décennies, cela n'a pas toujours été le cas.

La période postcoloniale a été particulièrement troublée avec, notamment, l'affaire de Bizerte. En 1958, la France obtient de garder sous son contrôle la base aéronavale de Bizerte. Les tunisiens étant désireux de récupérer cette base, les incidents précédèrent les escarmouches puis les accrochages. La crise déboucha sur un affrontement entre les troupes françaises et la jeunesse tunisienne. Le bilan fut de 670 morts et plus de 1500 blessés. Par la suite, deux événements permirent à la France de redorer son image. Il s'agit de sa prise de distance en 1967 vis à vis d'Israël et de la sollicitude dont elle fit preuve, à l'égard du peuple tunisien, lors des inondations de l'automne 1969.

Actuellement premier partenaire économique de la Tunisie, la France a su, dans une histoire récente, se montrer un protecteur efficace, principalement face à la Libye. La coopération, dans de nombreux domaines, est riche. La France, dont l'aide à la Tunisie est actuellement la plus importante par habitant, est le premier partenaire commercial, mais aussi le premier investisseur étranger. La population tunisienne³⁶, se trouvant dans l'hexagone, est bien implantée. En retour, un demi million de touristes français se rendent chaque années en Tunisie. Depuis l'attentat de la synagogue de Djerba, le nombre de touristes français dépasse celui des allemands.

³⁶ environ 300000 personnes

Les dirigeants actuels restent attachés à la francophonie. La Tunisie et la France partagent une vision commune d'un monde multipolaire rejetant toute puissance hégémonique. La visite récente du président de la République française, au mois de décembre 2004, a mis en lumière cette proximité entre les deux pays. Seule la situation des droits de l'homme en Tunisie constitue un motif de polémiques, quoique les autorités françaises donnent l'impression que, pour elles, le caractère rigide du régime tunisien est peut-être le prix à payer si l'on veut lutter efficacement contre les islamistes.

312- AVEC LES PAYS EUROPEENS

Trop petite pour faire redouter une quelconque visée hégémonique, la Tunisie sait faire entendre partout la voix de la modération. Son choix résolu de la modernité l'a naturellement portée à regarder vers l'Europe. Ce pays est le premier partenaire méditerranéen à signer et à mettre en œuvre un accord d'association avec l'Union Européenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle figure sur la liste des premiers pays avec lesquels l'UE a entamé une discussion sur les modalités d'application de la Politique de voisinage.

Bourguiba a rapidement mesuré les avantages que son pays pouvait tirer d'une coopération étroite. Les tunisiens jettent les bases d'une première coopération en 1972. Ils proposent à des entreprises occidentales de s'implanter sous un statut juridique « off shore ». Les 27 et 28 novembre 1995, la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères qui se tient à Barcelone marque le point de départ d'un partenariat qui se veut étroit. Le processus de Barcelone fixe le cadre élargi des relations politiques, économiques et sociales entre les 15 états membres de l'Union européenne et 12 partenaires³⁷ dont la Tunisie. Les trois objectifs de ce partenariat sont la définition d'un espace commun de paix et de stabilité, la construction d'une zone de prospérité partagée et le rapprochement entre les peuples au moyen d'un dispositif social, culturel et humain. La Tunisie est le 1^{er} pays méditerranéen à signer un accord de partenariat avec l'Union européenne en 1995. En outre, elle s'est engagée dans un programme de « mise à niveau » de son économie en vue de l'établissement d'une zone de libre échange total avec l'Union européenne, avant 2010. La prospérité du Maghreb est un facteur essentiel pour la sécurité européenne. La Tunisie attend de la France qu'elle soit la médiatrice de ses intérêts auprès de la communauté européenne.

Ce partenariat s'inscrit maintenant dans le contexte nouveau de la mondialisation et de l'élargissement de l'Europe vers l'est. Les tunisiens redoutent que leurs efforts pour s'intégrer davantage dans l'espace européen ne soit remis en question. . En 2002, la Tunisie a bénéficié de

³⁷ Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie

14% de l'aide financière accordée par l'Union européenne aux pays de la rive sud de la Méditerranée bien que sa population n'en représente que 4%.³⁸ Dans son discours prononcé lors d'un symposium organisé à Tunis sur la question de l'élargissement de l'Europe, le président Ben Ali traduisait cette inquiétude : « Il s'agit de faire en sorte que les peuples du Sud ne perçoivent pas l'Europe comme une forteresse fermée sur elle-même ». Toutefois, la volonté de construire un monde multipolaire, qui ne soit pas dominé par les Etats-Unis, oblige l'Europe à élargir ses perspectives vers le sud, dans l'intérêt même de sa prospérité et de sa sécurité. Ainsi, des questions telles que l'immigration illégale, l'intégration régionale et le terrorisme international seront débattues lors d'un conseil d'association qui aura lieu le 30 septembre 2004 à Bruxelles. Cette réunion doit permettre de faire le point sur l'accord entre l'Union européenne et la Tunisie et de réfléchir sur les étapes à venir en tenant compte de l'élargissement de l'Europe. Malgré ses craintes sur les conséquences d'une Europe élargie, la Tunisie ambitionne un stade intermédiaire entre celui d'associé et de membre de l'Union européenne.

La nouvelle Politique de Voisinage est née de l'initiative du président Prodi et de la Commission Européenne en mars 2003. Ce dispositif de coopération a été conçu pour s'adapter à chaque cas individuel et s'applique en priorité aux pays qui sont déjà partenaires dans le cadre d'un accord d'association³⁹. En ce qui concerne la Tunisie, il s'agit d'un approfondissement de la politique consacrée dans l'accord d'association, de manière à aller beaucoup plus loin en termes d'objectifs et de réalisations communes. Cette politique est conçue pour bâtir des liens à partir de ce qui existe : libre-échange, programmes de réforme économique, dialogue politique, action conjointe dans le domaine des Droits de l'homme, de la démocratie, de la migration, de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. La politique de voisinage se décline en plans d'action individuels établissant des objectifs de développement à court et moyen termes. Pour les artisans de cette politique, il s'agit de promouvoir des valeurs communes (état de droit, démocratie et droits de l'homme) en approfondissant le développement économique, l'interdépendance et les liens culturels.

Le calendrier de mise en place de cette nouvelle Politique de Voisinage est lié à l'élargissement de l'Union qui doit devenir effectif le 1^{er} mai 2004. Pour des raisons politiques et symboliques, l'Union Européenne souhaite donner les premiers signes de mise en place effective de cette politique au moment même où l'élargissement entrera en vigueur. Avec la Tunisie, les travaux ont commencé symboliquement le 29 septembre 2003 à Bruxelles lors d'une rencontre entre le Ministre Ben Yahia et le Commissaire Verheugen, chargé de la Nouvelle Politique de

³⁸ Valeurs Actuelles, la Tunisie sans voile (dossier préparé par David Victoroff), p. 43

³⁹ Israël, Jordanie, Maroc, Tunisie

Voisinage. Il s'agit là d'une initiative politique majeure de l'Union Européenne envers ses voisins immédiats, initiative devant déboucher sur des relations beaucoup plus intenses qu'aujourd'hui.

De belles perspectives de coopération se profilent. Si la Tunisie veut poursuivre dans cette voie, elle doit s'engager dans une véritable libéralisation dépassant largement le cadre économique. La capacité de lancer effectivement des opérations dans le domaine de la gouvernance⁴⁰ constituerait un signal important pour l'avenir de ce volet de la Nouvelle Politique de Voisinage. Ce sujet sensible fait l'objet d'une concertation discrète mais permanente entre la Commission Européenne et les autorités tunisiennes. En effet, l'article 2 du partenariat euro-méditerranéen prévoit que les accords d'association doivent être subordonnés au respect des droits de l'homme par les partenaires ...

313- AVEC LES U.S.A.

Bourguiba a toujours eu pour les Etats-Unis les yeux de Chimène. Il était persuadé que seule la première puissance occidentale pouvait garantir à son pays la sécurité et la stabilité. Durant la seconde guerre mondiale, malgré les appels du pied des puissances de l'axe, il s'alignera sur les alliés, persuadé que ces derniers seront les vainqueurs. Les américains remercieront avec vigueur Bourguiba pour son courage politique. Ce dernier vient de donner une belle leçon de clairvoyance et de réalisme géopolitique. Par la suite, le « chef suprême »⁴¹ a souvent manifesté son penchant atlantiste. Il n'a d'ailleurs pas hésité à dire « ...en ce qui me concerne, si la Tunisie avait à choisir entre l'OTAN et la ligue arabe, elle opterait pour l'OTAN... ».

Les Etats-Unis ont toujours manifesté leur soutien à la Tunisie sans pour autant répondre totalement aux attentes de Bourguiba qui mettra du temps à comprendre que les USA savent être généreux et protecteurs mais que leur action s'inscrit dans la poursuite de ses intérêts propres. Lorsque la France mit un terme à son aide économique, en 1957, les Etats Unis prirent le relais en déversant leurs dollars dans l'économie et dans les structures tunisiennes. Ce soutien n'est pas allé au delà malgré les espérances tunisiennes. Les Etats Unis, s'ils ont critiqué la France pour son attitude postcoloniale, n'en ont pas profité pour la supplanter en Tunisie. Ils se sont contentés de proposer leurs bons offices pour trouver une issue honorable au litige franco-tunisien.

Si la Tunisie n'est pas une de leurs priorités, les américains ne négligent pas ce pays car il est de leur intérêt d'instaurer la stabilité politique du Maghreb mais également de conserver

⁴⁰ Par exemple, le « Programme d'appui à la modernisation de la justice », le « Programme de perfectionnement professionnel des journalistes » ou encore les projets lancés dans le cadre de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)

⁴¹ Désigne Habib Bourguiba, père de l'indépendance tunisienne

un point d'entrée dans un monde arabe peu favorable aux initiatives américaines en raison, notamment, de la question israëlo-palestinienne. Malgré la position originale prise par Bourguiba à l'égard d'Israël, l'opinion tunisienne reste solidaire des palestiniens et n'accepte pas le soutien sans faille que les USA apportent à l'Etat hébreux. Ainsi, le bombardement de l'état-major de l'OLP, situé en Tunisie, par les avions israéliens se fit, en 1985, avec l'assentiment des américains. Ce rejet des tunisiens pour la politique américaine se manifeste encore lors du bombardement de Tripoli et lors de la guerre du Golfe. L'ambassade américaine, à Tunis, fut d'ailleurs saccagée à plusieurs reprises. Ces événements contribueront à resserrer les liens entre la Tunisie et la France, partisane d'une politique arabe modérée. L'envahissement de l'Irak par les USA, en 2003, a confirmé l'état d'esprit de la population tunisienne face à la première puissance occidentale qui reste un partenaire de premier plan dans de nombreux domaines.

32- Relations de la Tunisie avec les pays arabes

321- LA TUNISIE ET LE MAGHREB

3211- La Tunisie et la Ligue Arabe

La Ligue Arabe a été fondée en 1945⁴² avec comme objectif la coordination, par l'intermédiaire de ses comités permanents, de la politique des états membres, de leur économie et de leur vie culturelle. La Tunisie ne la rejoignit qu'en 1958, peu de temps après son indépendance. Les résultats de la Ligue Arabe ont été décevants, notamment sur le plan politique. L'Egypte a été exclue après les accords de Camp David en 1978 et le traité de paix avec Israël, en 1979. Le siège a alors été transféré du Caire à Tunis. L'Egypte n'a réintégré la Ligue qu'en 1989. Des divergences importantes ont opposé ses membres lors du conflit Iran-Irak puis lorsque l'Irak a envahi le Koweït. Dans ces circonstances, la Ligue a fait la preuve de son impuissance.

Seule la question palestinienne semble remporter un consensus, malgré quelques arrière-pensées. La Ligue n'aura donc pas concrétisé les aspirations de ses membres, à savoir l'unité de la Nation arabe. Elle reste néanmoins un instrument utile dans la mesure où elle institutionnalise les contacts avec les pays membres. La Tunisie s'est rapidement rendue compte des limites de cette organisation et, toujours très pragmatique, n'en a jamais attendu grand chose.

⁴² Pays fondateurs : Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Syrie, Yémen

3212- La Tunisie et l'Union du Maghreb Arabe

Les cinq pays, composant l'Union du Maghreb⁴³ Arabe, ont cherché à consacrer une volonté d'union diffuse mais certaine. Le Maghreb constitue un agrégat géographique cohérent, partageant un fond ethnique commun, issu des peuples berbères. A l'instar de l'Europe, beaucoup de responsables politiques régionaux sont convaincus qu'il s'agit là d'un passage obligé pour l'Afrique du nord. Mais l'Algérie a longtemps constitué un obstacle à cette union, en raison, par exemple, du conflit algéro-marocain.

Dès son accession au pouvoir, le président Ben Ali fait remarquer très lucidement qu'à l'époque de la mondialisation et de l'instauration de certains édifices régionaux, « l'UMA restait un impératif incontournable ». Il contribue à réconcilier l'Algérie et le Maroc. Mais plusieurs événements d'envergure vont porter un sérieux coup d'arrêt à l'essor de l'UMA : la guerre du Golfe, la montée de l'intégrisme en 1994 et l'embargo de la Libye sous la pression des Etats-Unis. Face à cet embargo, le colonel Kadhafi s'estima lâché par l'UMA et rompit avec cette organisation. En outre, devant la montée de l'intégrisme en Algérie, le Maroc rétablit les visas d'entrée sur son territoire. L'Algérie ne peut l'admettre. Des cinq pays composant l'UMA, la Tunisie, en raison de sa petite taille et son manque de matières premières, est sans doute celui qui a le plus perdu dans cet échec. Ceci explique l'action active de ce pays pour sauver ce qui pouvait l'être. Ayant échoué, la Tunisie décida de se tourner vers l'Europe.

3213- La mise en œuvre du 5+5

Lors de son arrivée au pouvoir, le 7 novembre 1987, le président Ben Ali avait déclaré : « Nous accorderons à la solidarité islamique, arabe, africaine et méditerranéenne l'importance qui lui est due. »⁴⁴. La Tunisie n'en est pas restée au stade des intentions. Dès 1990, à son initiative, cinq pays africains se sont rencontrés à Rome : l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie et cinq pays européens du bassin occidental de la méditerranée : l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal. Ce sommet a reconnu, par une déclaration commune, la nécessité de considérer dans leur globalité les problèmes de sécurité et de faire de ce bassin une aire de paix, de coopération et de stabilité. Plusieurs groupes de travail ont été créés sur des thèmes concrets comme les échanges Sud-Sud et les échanges Nord-Sud, les investissements et les questions migratoires.

⁴³ Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie

⁴⁴ Valeurs Actuelles, la Tunisie sans voile (dossier préparé par David Victoroff), p. 42

Après une seconde réunion à Alger en 1991, le processus a été bloqué pendant dix ans à la suite de dissensions entre la France et la Libye en raison des attentats visant un avion américain à Lockerbie et un avion français d'UTA au Tchad. Le différend du Sahara occidental impliquant le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie a également contribué à geler les négociations. Elles ont repris à Lisbonne en 2001, portant principalement sur les problèmes de migration. Depuis, les réunions ont lieu chaque année. Entre chaque conférence ministérielle, des réunions plus restreintes se déroulent, portant sur des problèmes spécifiques : facilitations commerciales, investissements, infrastructures, coopération culturelle... La dernière a eu lieu en France, à Sainte-Maxime, au mois d'Avril, et a débouché sur l'organisation du sommet qui s'est déroulé à Tunis les 5 et 6 décembre.

Ce dialogue euro-méditerranéen s'inscrit dans une politique globale de coopération Nord-Sud, où la Tunisie sait parfaitement que ses chances d'être efficace seront d'autant plus grandes que les relations Sud-Sud seront plus développées. D'où ses efforts pour relancer les échanges inter maghrébins et l'Union du Maghreb Arabe qui devraient être facilités par l'apaisement des tensions en Algérie et la levée des sanctions internationales contre la Libye.

322- DES RELATIONS DIFFICILES

La personnalité hégémonique de Bourguiba et sa volonté moderniste, au risque de heurter les plus traditionalistes, sont à l'origine de relations parfois tendues avec certains pays du Maghreb et notamment avec ses proches voisins. Malgré tout, il sut toujours préserver son arabité.

3221- Avec l'Égypte

Les relations entre l'Égypte et la Tunisie ne furent pas non plus de tout repos. Pour beaucoup, les personnalités de Bourguiba et de Nasser ne pouvaient que s'opposer dans le verbe et dans l'action. Le soutien qu'apporta Nasser à Ben Youssef⁴⁵ fut le point de départ de la fronde entre les deux chefs d'état. Le pouvoir égyptien critiqua systématiquement l'attitude de Tunis face au conflit algérien.

Les deux hommes eurent des orientations totalement différentes. Ainsi l'attachement de l'Égypte de Nasser et son nationalisme exacerbé heurtèrent l'anticommunisme de Bourguiba. En outre, l'attitude pragmatique du président tunisien face à Israël, s'opposait à

⁴⁵ Opposant à Bourguiba

l'opposition frontale de Nasser. Le président Ben Ali, à son arrivée au pouvoir, aura à cœur de normaliser les relations bilatérales.

3222- Avec l' Algérie

Dès son accession à l'indépendance, la Tunisie se retrouve dans une situation inconfortable vis à vis de l'Algérie. En effet, Bourguiba, toujours fidèle à ses sentiments pro-français, précisa que le peuple tunisien soutenait la lutte des algériens. La Tunisie fut donc une terre d'accueil pour environ un million de réfugiés algériens entre 1957 et 1962 et une base arrière pour les combattants de l'ALN.

Pourtant, les rapports entre les deux pays furent loin de rester constamment au beau fixe. Mais, à la différence de la Libye, l'Algérie n'a que rarement menacé directement l'intégrité du territoire de sa voisine. Il fallut attendre le début des années 1970 pour que le tracé des frontières sud ne constitue plus un sujet de frictions. Les principales causes de tension trouvaient leur origine dans l'appréciation de la diplomatie algérienne par Bourguiba.

En 1974, le président Tunisien décida de donner suite à la demande pressante de Kadhafi d'unir leurs deux pays. L'Algérie se montra très défavorable à ce projet. Boumediene, à qui Bourguiba proposa d'adhérer à l'Union, répondit « ...l'Algérie ne prend pas le train en marche ... ». Sans consensus maghrébin, l'affaire ne put aboutir et le président tunisien perdit de son prestige. Alors que le conflit algéro-marocain sur la question du Sahara occidental était particulièrement vif, Bourguiba, en 1975, déclara que cette région était en territoire marocain. Il proposa sa médiation, attitude fort mal accueillie par Alger. La détente suivit la disparition de Boumediene.

La montée de l'islamisme en Algérie fut rapidement considéré comme une menace par la Tunisie qui ne pouvait laisser se développer un tel mouvement. La guerre civile qui ensanglante l'Algérie pendant dix ans (1991-2001) représente un véritable repoussoir. L'inquiétude de la Tunisie et sa réaction vis à vis des islamistes est aussi une conséquence de la proximité de son turbulent voisin. En effet, cette poussée de l'islamisme est née de l'arrivée du FIS sur la scène politique, arrivée rendue possible grâce au multipartisme que l'Etat algérien a consenti à légaliser en 1989. Lorsque le FIS a été reconnu par les autorités algériennes, les islamistes tunisiens ont trouvé là un soutien moral, financier et logistique important. La Tunisie déplora plusieurs incursions des islamistes algériens sur son territoire. Les mesures prises par le président Ben Ali furent amplifiées par cette menace qui exigea une bonne collaboration entre les deux gouvernements.

3223- Avec la Libye

Depuis l'accession au pouvoir du Colonel Kadhafi, les deux états ont entretenu des relations politiques très fluctuantes. Avant que la Libye n'infléchisse sa diplomatie et se tourne vers l'Afrique sub-saharienne, la fusion des deux pays a été très proche, que ce soit par un désir avoué de fusion ou par une volonté à peine masquée d'absorption du petit par le grand.

Les difficultés débutèrent très tôt. En effet, Salah Ben Youssef, opposant à Bourguiba, trouva refuge en Libye dès 1956. L'année suivante, les deux pays signèrent un traité d'amnistie et de bon voisinage. Arrivé au pouvoir en décembre 1969, le colonel Kadhafi décide de moderniser l'armée libyenne. Face à cette menace, la Tunisie décide de normaliser ses relations avec l'Algérie et le Maroc afin de « n'avoir qu'un seul ennemi ». En 1970, Tripoli ferme sa frontière à une population tunisienne que l'on pousse vers l'expansion. Puis, en 1974, Bourguiba répond favorablement à la proposition libyenne d'unifier leurs deux pays. Le premier ministre tunisien Hedi Nouira, hostile à ce projet déjà bien avancé, réussira à gagner du temps. Devant l'opposition de l'Algérie, la Tunisie enterra l'Union qui ne pouvait se réaliser sans un consensus maghrébin.

Les relations entre les deux pays se compliquèrent avec le plateau continental qui se trouve au large du golfe de Gabès et dont les gisements pétrolifères sont convoités par la Libye. Ce pays en gênera considérablement l'exploitation. Kadhafi organisera⁴⁶ en 1980 une tentative de soulèvement à Gafsa, région de Tunisie où les habitants sont traditionnellement opposés au pouvoir central. Malgré les prévisions des stratèges libyens, la population restera calme et l'armée tunisienne rétablira la situation en une semaine. L'année 1985 verra un début de rapprochement initié par la Libye. Mais, en 1986, ce pays est bombardé par l'aviation américaine. Kadhafi n'obtiendra aucun soutien de Bourguiba et lui en tiendra rigueur.

Les relations entretenues avec ses deux encombrants voisins que sont l'Algérie et la Libye furent donc brûlantes au propre comme au figuré. En effet, la Tunisie n'a quasiment jamais réussi à entretenir d'harmonieux rapports simultanément avec ces deux pays. Il faudra attendre 1987 et l'arrivée au pouvoir de Ben Ali pour assister à la mise en place de relations cordiales qui seront consacrées par la création de l'Union du Maghreb Arabe, le 17 février 1989.

⁴⁶ Une soixantaine d'opposants tunisiens, réfugiés en Libye, s'introduiront à Gafsa.

323- LE PROBLEME ISRAËLO-PALESTINIEN

Pour un pays arabe, la question de l'Etat d'Israël constitue un écueil incontournable. Tout en restant attachée aux fondements du monde arabe, la Tunisie adopta très tôt une attitude originale, lucide et d'un grand réalisme politique. Ainsi, lors d'une tournée au Moyen-Orient, en mars 1965, Bourguiba prononça à Jéricho un discours resté célèbre. Il recommanda à la toute jeune OLP d'envisager de reconnaître le fait israélien et d'envisager une solution politique plutôt que militaire. Le monde arabe et l'opinion tunisienne furent choqués.

La Tunisie s'imposa, malgré tout, comme un interlocuteur incontournable dans les relations entretenues par l'OLP avec les puissances régionales. La diplomatie tunisienne montra son efficacité au sommet d'Alger en juin 1988. A cette occasion, le président tunisien affirma son soutien à la cause palestinienne tout en facilitant un rapprochement OLP-USA. Elle a d'ailleurs accueilli l'OLP sur son sol de 1982 à 1995. C'est à Tunis qu'Israéliens et Palestiniens ont noué leurs premiers contacts sous l'égide américaine qui devait conduire aux accords d'Oslo. La Tunisie, entre 1994 et 1996, fut même sur le point d'établir des relations diplomatiques avec l'Etat hébreux.

Aujourd'hui encore, le conflit en Palestine apparaît aux Tunisiens comme un frein au rapprochement qu'ils voudraient plus rapide avec l'Europe. Le règlement des deux conflits du Proche et du Moyen-Orient permettrait à la Tunisie d'accélérer son intégration dans un ensemble euro-méditerranéen sans risquer d'être accusée de renoncer à la solidarité arabe. Victime du terrorisme international à Djerba, les autorités tunisiennes font leur la lutte contre ce fléau. Elles sont d'autant plus disposées à coopérer avec la France dans ce domaine qu'elles savent bien que cette question freine la libre circulation des personnes entre la Tunisie et l'Europe.

CONCLUSION

Souvent, les pays décolonisés restent sous dépendance économique et culturelle ou s'affranchissent totalement, au risque d'hypothéquer leur développement futur. Ce n'est pas le cas de la Tunisie qui a su « naviguer » en ne fermant aucune porte. Particulièrement clairvoyants, les dirigeants tunisiens, Habib Bourguiba en particulier, ont pris conscience très tôt des forces et des faiblesses de leur pays. Ne perdant pas leur temps ou leur énergie dans des combats perdus d'avance, ils ont clairement déterminé les objectifs qu'ils étaient en mesure d'atteindre afin de concentrer leurs efforts dans cette direction. Ils n'ont pas hésité à s'inspirer de l'Occident, voire à demander son aide, ce qui réclamait un certain courage, notamment face à des voisins plus centrés vers l'Orient.

En matière de politique intérieure ou extérieure, Bourguiba a toujours su donner à son discours un ton nouveau, original pour son époque. Ses choix se révèlent extrêmement pertinents aujourd'hui, le réalisme qu'il a initié l'emportant sur l'émotionnel arabe. Ayant suivi ses études supérieures à Paris, il trouvera dans la société française l'inspiration de nombreuses réformes qui permettront à la Tunisie de se moderniser. Dans le statut personnel de 1956, la femme trouve une place inespérée dans un pays arabe. Il réorganise le système scolaire en s'affranchissant de certaines lourdeurs traditionnelles et affirma le principe de la laïcité. Après les errements du « modèle global de développement socialiste », voulu par Bourguiba après l'indépendance, la Tunisie pratiquera une politique d'ouverture économique qui obtiendra des résultats remarquables si on les compare à ceux de ses voisins. Bien qu'il n'ait pas su quitter le pouvoir à temps, le « père de l'indépendance » restera celui qui a guidé la Tunisie vers la modernité.

Pour les pouvoirs publics tunisiens, la menace islamiste reste très présente et nécessite la mise sous surveillance étroite du pays. Le pouvoir justifie ainsi la main mise qu'il opère sur la presse et sur les moyens de communication en général. Derrière le discours officiel, présentant la Tunisie comme un modèle en matière de droits de l'homme, se cache une situation beaucoup moins avouable, que les autorités tunisiennes ont du mal à assumer face à leurs partenaires occidentaux. La volonté de moderniser le pays s'est arrêtée aux portes d'une démocratisation qui constitue pourtant l'une des principales caractéristiques des nations occidentales. Malgré toutes les mesures autoritaires mises en œuvre, de nombreux observateurs considèrent que cette mouvance trouvera toujours un moyen de s'exprimer et qu'il serait plus judicieux de l'accompagner tout en relâchant la pression sur l'ensemble du peuple tunisien.

Les relations entretenues par Bourguiba avec ses voisins furent plutôt conflictuelles. Ce dernier tenta à plusieurs reprises de se poser en leader du Maghreb, voulant imposer ses choix de société sans pour autant renoncer à la culture arabe. A l'aube du 21^{ème} siècle, sous l'impulsion du président Ben Ali, les relations de voisinage de la Tunisie sont normalisées. Compte tenu des handicaps de ce pays, il s'agit d'une belle réussite diplomatique. Comme le démontre cet attachement aux racines arabes et au Maghreb, les tunisiens n'ont jamais eu comme but de constituer, de l'autre côté de la Méditerranée, la tête de pont de l'Occident mais plutôt de constituer un trait d'union entre Orient et Occident. Un partenariat étroit les lie à la France qui les guide dans la voie d'une meilleure coopération avec l'Europe. Les Etats-Unis, malgré l'hostilité de l'opinion publique tunisienne, constituent également un partenaire de choix.

De façon générale, la situation tunisienne se saurait être comparée au borbier algérien ni même aux incertitudes qui entourent la transition au Maroc. La Tunisie n'a pas tenté d'imposer un modèle occidental clé en mains et n'a donc pas cherché à « s'occidentaliser ». Elle s'est efforcée de mettre en place un régime pro-occidental, démontrant ainsi une tradition moderniste, alliée à un

certain opportunisme et à une réelle capacité d'ouverture. Une ouverture plus marquée du champ politique aurait le mérite de ramener la confiance et de faire tomber la tension. Les conditions seraient ainsi meilleures pour affronter les défis lancés par la création d'une zone de libre-échange avec l'Europe. A l'inverse, le statu quo ou, pis, un nouveau durcissement, pourrait mener la Tunisie vers des temps bien plus durs.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- SCIPION (Emile), La révolution constitutionnelle en Tunisie, LD, 2003, 62 pages
- BEN ACHOUR (Yadh), Le rôle des civilisations dans le système international, Bruylant, Bruxelles, 2003, 324 pages
- REBAAOUI ESSEFI (Najoua), La condition de la femme au Maghreb et en Méditerranée, Association des Etudes Internationales – Union Européenne, 2001, 381 pages
- CAMAU (Michel), Tunisie au présent, Centre National de la Recherche Scientifique, 1987, 420 pages
- BEAU (Nicolas) et TUQUOI (Jean-Pierre), Notre ami Ben Ali, Paris, La Découverte, 1999, 228 pages
- GRIMAUD (Nicole), Tunisia : between control and liberalization, Mediterranean Politics, Summer 1996
- BESSIS (Sophie) et BELHASSEN (Souhayr) ; Bourguiba, à la poursuite d'un destin 1901-1957 ; Jeune Afrique Livres, 1988, 183 pages
- BADIE (Bertrand), L'état importé, Fayard, 1992, 312 pages

DOSSIERS ET REVUES

- Les cahiers de l'Orient n° 43, Tunisie en mutation, Paris, 1996, 159 pages
- Les cahiers de l'Orient n° 66, La Tunisie d'hier à aujourd'hui, 2002, 121 pages
- Rapport annuel 2003 sur la Tunisie par Reporters Sans Frontières
- Réalités ; Tunisie-France. La vitesse de croisière ; éd. Spéciale, juin 2003, 66 pages
- La documentation française, Monde arabe « Maghreb-Machrek », Paris, 1985, 126 pages
- GRIMAUD (Nicole), La spécificité tunisienne en question, Politique Etrangère
- Réalités ; interview du 1^{er} chef de cabinet de H. Bourguiba, Néjib Bouziri, éd. du 5 au 11/04/01
- Réalités ; entretien avec l'historien Hichem Djait sur H. Bourguiba, éd. du 7 au 20/08/03
- Valeurs actuelles (dossier préparé par David Victoroff), La Tunisie sans voile, éd. du 28/11 au 4/12/04
- Réalités ; L'islam, la laïcité, le voile, l'héritage... ; éd. du 5 au 11/02/04
- L'intelligent ; Education, mieux préparés pour l'avenir ; éd. du 27/07 au 2/08/03
- L'intelligent ; Tunisie, que veulent les jeunes ? ; éd. du 16 au 22/03/03
- Le Figaro et le Monde, éditions couvrant la visite du président Chirac en Tunisie, en décembre 2003

SITES INTERNET

- tunisie.com/société
- tunisieinfo.com/documents
- afrik.com
- réveiltunisien.org/article
- tunisie.online.fr
- africa-onweb.com/personnalités/bourguiba.htm
- lemonde.fr/web/article
- lefigaro.fr
- membres.lycos.fr/majed/tunisie/histoire
- rsf.org

TABLE DES MATIERES

I- LA TUNISIE, ENTRE MODERNITE ET TRADITION	4
11- Bourguiba ou la naissance d'une Tunisie indépendante	4
111- UNE PERSONNALITE HORS DU COMMUN	4
112- LA CONQUETE DU POUVOIR	6
1121- La formation du Néo-destour	6
1122- Bourguiba dans l'exercice du pouvoir	8
12- Les grandes avancées du régime tunisien	9
121- LE CODE DE 1956 OU STATUT PERSONNEL	9
122- AFFIRMATION DU PRINCIPE DE LA LAÏCITE	11
123- SCOLARISATION	12
124- PROGRES ECONOMIQUES	13
II- AUTORITARISME CONTRE ISLAMISME	15
21- La menace islamiste aujourd'hui en Tunisie	15
211- UNE CRISE ISLAMISTE DANS UN PAYS LAÏQUE	15
2111- Marginalisation de l'UGTT	15
2112- La montée du mouvement islamiste	16
212- LE REGAIN DE RELIGIOSITE	18
22- Un pouvoir qui se raffermi	19
221- L'ACCENTUATION DU CARACTERE PRESIDENTIALISTE DU REGIME	19
222- SITUATION DE LA PRESSE	21
23- Droits de l'homme (affichage et réalités)	24
III- UN PAYS PRO-OCCIDENTAL MAIS PAS OCCIDENTALISE	26
31- Relations de la Tunisie avec les pays occidentaux	26
311- RELATIONS AVEC LA FRANCE	26
312- RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPEENS	27
313- RELATIONS AVEC LES USA	29

32- Relations de la Tunisie avec les pays arabes	30
321- LA TUNISIE ET LE MAGHREB	30
3211- La Tunisie au sein de la Ligue Arabe	30
3212- La Tunisie et l'Union du Maghreb Arabe	31
3213- La mise en œuvre du 5+5	31
322- DES RELATIONS DIFFICILES	32
3221- Avec l'Égypte	32
3222- Avec l'Algérie	33
3223- Avec la Libye	34
323- LE PROBLEME ISRAËLO-PALESTINIEN	35